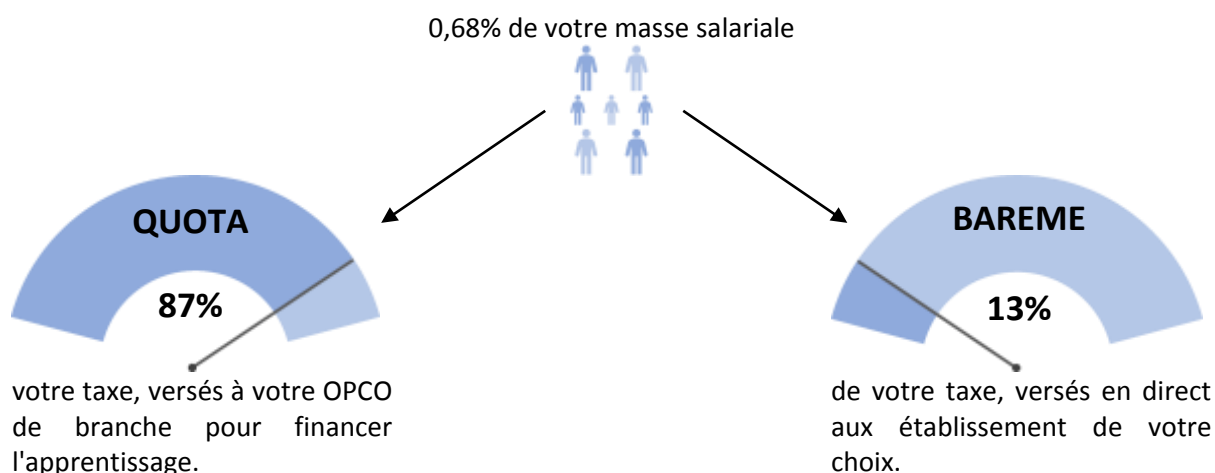


Taxe d'apprentissage 2021

1. La répartition



2. Le versement de la taxe (barème)

Votre versement devra être effectué avant le 31 mai 2021. Le versement se fait directement à l'établissement.

- **Par chèque** à l'ordre de l'agent comptable de la cité scolaire de Tarare, accompagné du coupon de versement et adressé à :

Cité Scolaire de TARARE
Taxe d'apprentissage
75 routes de St Clément B.P. 137
69173 TARARE

- **Par virement bancaire** (RIB ci-dessous) :

Précisez bien dans l'intitulé du virement "TA_nom_entreprise_Ville".

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	69000	00001004769	16	TPLYON

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1690	0000	0010	0476	916	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LGT RENE CASSIN

3. Justificatif de versement

La cité scolaire vous délivrera un reçu vous permettant de justifier le versement.

4. Pour plus d'informations

Rendez-vous sur notre ENT :

<https://cassin-laurencin.ent.auvergnerhonealpes.fr/la-cite-scolaire/taxe-d-apprentissage/>